



COMMUNIQUÉ

Paris, le 26/11/2025

HAUSSE DES CARBURANTS AU 1er JANVIER 2026 : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DÉNONCE UNE QUASI-TAXE INADMISSIBLE QUI FRAPPE ENCORE LE POUVOIR D'ACHAT ET LE DROIT À LA MOBILITÉ.

À compter du 1er janvier 2026, les prix des carburants augmenteront de 5 à 6 centimes d'euro par litre. En cause : la montée en puissance de l'enveloppe dédiée aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), qui passera de 6 à 8 milliards d'euros par an en vertu d'un décret publié en octobre 2025.

Une « quasi-taxe », selon la Cour des comptes, directement répercutée sur les usagers. Pour l'association « 40 millions d'automobilistes », cette nouvelle ponction est inadmissible, et constitue un nouveau coup de massue pour les conducteurs, déjà étranglés par les coûts de mobilité.

Une hausse automatique, injuste et dissimulée

Le mécanisme des CEE impose aux fournisseurs d'énergie — carburants, gaz, électricité — de financer des actions d'économies d'énergie. Mais comme toute taxe déguisée, la note finale est transférée aux consommateurs : les automobilistes paient déjà en moyenne 76 € par an, car les CEE représentent 11 centimes par litre à la pompe. À partir de 2026, cette charge grimpera pour atteindre 16 à 17 centimes par litre.

« C'est une hausse absolument incompréhensible dans le contexte actuel. Les français subissent déjà une perte de pouvoir d'achat majeure, et on leur ajoute encore une taxe masquée, qui va rendre chaque trajet du quotidien plus coûteux. Cinq ou six centimes en plus, par litre, c'est énorme pour des millions d'automobilistes qui n'ont aucune alternative à la voiture. On transforme à nouveau la mobilité en luxe », déclare Philippe NOZIÈRE, Président de « 40 millions d'automobilistes ».

Le gouvernement minimise, mais les automobilistes paieront

Si le gouvernement tente de minimiser l'impact de cette mesure en parlant d'un effet « marginal », les faits disent tout autre chose. La Cour des comptes qualifie elle-même la hausse des CEE de véritable taxe sur la consommation d'énergie.

Et pour cause : ce dispositif impose des obligations financières aux fournisseurs d'énergie qui répercutent les deux tiers de ces coûts directement sur les factures de leurs clients. Concrètement, ce sont donc les automobilistes — qui dépendent de leur véhicule pour travailler, se soigner ou simplement vivre au quotidien — qui devront absorber l'essentiel de cette nouvelle charge.

« Chaque année, les charges qui pèsent sur les automobilistes augmentent, sans aucune considération pour leur quotidien et sans vision d'ensemble de la mobilité. Qu'il s'agisse des radars,

des ZFE ou désormais de cette pseudo-taxe énergétique, tout concourt à rendre la vie des conducteurs plus difficile et plus coûteuse. Nous dénonçons un dispositif déconnecté des réalités et demandons que l'État revoie ce décret, qui pénalise injustement les Français dépendants de leur véhicule », explique Pierre CHASSERAY, Délégué Général de « 40 millions d'automobilistes ».



www.40millionsdautomobilistes.com



@40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général



@40millionsdautomobilistes51

À propos de « 40 millions d'automobilistes » : « 40 millions d'automobilistes » est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'européen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.